

TOUS LES PRIX 2018

Informations importantes NAVETTE



INTERCURE 2018

Forfait

Forfait trajet aller et retour pour 18 jours par communes, soit 36 trajets.
Contactez-nous pour toute autre destination.

Basse Jarrie	311 €	Montbonnot	452 €
Bernin	504 €	Moirans	587 €
Biviers	478 €	Murianette	376 €
Bresson	371 €	Noyarey	453 €
Brié	304 €	Péage de Vizille	356 €
Brignoud	460 €	Poisat	365 €
Champ-sur-Drac	349 €	Pont-de-Claix	410 €
Claix	436 €	Rives	626 €
Corenc	452 €	Saint-Nazaire-les-Eymes	478 €
Crolles	523 €	Saint-Egrève	479 €
Domène	389 €	Saint-Georges-de-Commiers	349 €
Echirolles	374 €	Saint-Ismier	478 €
Eybens	342 €	Saint-Martin-d'Hères	358 €
Fontaine	390 €	Saint-Martin-le-Vinoux	408 €
Fontanil	492 €	Sassenage	409 €
Frogès	486 €	Seyssinet	377 €
Gabriel Péri	369 €	Seyssins	370 €
Gières	339 €	Varces	449 €
Grenoble	395 €	Vaulnaveys	298 €
La Buisse	574 €	Veurey	518 €
La Tronche	459 €	Vif	368 €
Lancey	453 €	Villard bonnot	460 €
Le Versoud	434 €	Vizille	330 €
Meylan	439 €	Voiron	600 €
		Voreppe	531 €

Réservation

Renvoyez votre demande de transport au plus tôt avec le dossier de réservation 2018 accompagnés d'un chèque d'arrhes de 40 € à l'ordre de SAS PERRAUD.

Vous trouverez les explications complètes du fonctionnement de la navette au dos de votre réservation.

NB : dans le cas où les réservations de navettes sont inférieures à 4 personnes, INTERCURE se réserve le droit de vous proposer une autre date ou un autre horaire.

Téléphonez 4 jours avant votre début de cure pour connaître le lieu et l'heure précise de rendez-vous de prise en charge.

Renvoyez l'ensemble du document à l'établissement thermal.

Au cas où votre demande ne serait pas complète (code, arrhes, adresse...), INTERCURE suspendra votre dossier jusqu'à ce que celui-ci nous soit fourni dans son intégralité.

Tarifs

Les tarifs indiqués sont forfaitaires pour **18 jours**, trajet aller et retour. Le transport est payable, les arrhes à la réservation, le solde dans les 3 jours de début de cure. Au-delà, INTERCURE pourra vous refuser la navette et encaisser les 40 € d'arrhes versées sans remboursement exigible. En cas de report de votre cure, signalez-le à l'établissement thermal et à Intercure.

Condition d'annulation

Toute annulation entraînera l'encaissement des arrhes versées soit 40 €, sauf sur présentation d'un certificat médical auquel cas 20 € vous seront retenus pour frais de dossier.

Pensez à faire votre demande de prise en charge du transport auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour tous trajets différents de nos circuits, n'hésitez pas à nous contacter.

SAS JEAN PERRAUD et Fils / PMR

19, rue Victor Hugo - 38800 Pont-de-Claix
email : contact.pmr@groupeperraud.com
Siret 998 893 002 001 42

Tél. **04 76 01 10 61**
Tél. **04 76 01 91 62**



De chez
vous
aux thermes
en toute
tranquillité



Imprimé par www.comptoir-de-s-idees.fr

ÉTABLISSEMENT THERMAL
URIAGE
EAU THERMALE



Circuit 1

Communes desservies :

Voreppe, Saint-Egrève, Fontanil, Saint-Martin-le-Vinoux, Musée (Grenoble), Hôtel de police (Grenoble), Gabriel Péri

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
05 mars	11 h 05	14 h 00	0305A1
28 mai	7 h 10	10 h 00	0528U1
09 juillet	7 h 10	10 h 00	0709U1
01 octobre	10 h 05	13 h 00	1001V1
12 novembre	10 h 05	13 h 00	1112V1

Circuit 2

Communes desservies :

Sassenage, Fontaine, Seyssinet, Seyssins

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
26 mars	7 h 10	10 h 00	0326U2
07 mai	11 h 05	14 h 00	0507A2
30 juillet	7 h 10	10 h 00	0730U2
10 septembre	7 h 10	10 h 00	0910U2
01 octobre	10 h 05	13 h 00	1001V2

Circuit 3

Communes desservies :

Varces, Claix, Pont-de-Claix, Bresson, Poisat, Gières, Echirolles, Saint-Martin-d'Hères, Eybens (parties au sud de la rocade)

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
05 mars	10 h 05	13 h 00	0305V3
07 mai	11 h 05	14 h 00	0507A3
18 juin	7 h 10	10 h 00	0618U3
10 septembre	11 h 05	14 h 00	0910A3
22 octobre	10 h 05	13 h 00	1022V3

Circuit 4

Communes desservies :

Champ-sur-Drac, Basse Jarrie, Péage de Vizille, Vizille, Vaulnaveys, Brié

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
16 avril	10 h 05	13 h 00	0416V4
20 août	7 h 10	10 h 00	0820U4

Circuit 5

Communes desservies :

Froges, Brignoud, Villard-Bonnot, Lancey, Le Versoud, Domène, Murianette, Gières

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
26 mars	11 h 05	14 h 00	0326A5
10 septembre	7 h 10	10 h 00	0910U5

Circuit 6

Communes desservies :

Crolles, Bernin, Saint-Ismier, Montbonnot, Biviers, Corenc, Meylan, La Tronche, Saint-Nazaire-les-Eymes

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
16 avril	11 h 05	14 h 00	0416A6
28 mai	7 h 10	10 h 00	0528U6
01 octobre	7 h 10	10 h 00	1001U6
12 novembre	10 h 05	13 h 00	1112V6

Circuit 7

Communes desservies :

GRENOBLE OUEST, quartiers : gare, Berriat, Gambetta, Hoche, Eaux Claires, Capuche, Mistral, Beauvert, Malherbe (limite av. Jean Perrot), Villeneuve, Rondeau, Grand'place, Eybens, Echirolles (parties au nord de la Rocade)

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
05 mars	7 h 10	10 h 00	0305U7
26 mars	11 h 05	14 h 00	0326A7
07 mai	10 h 05	13 h 00	0507V6
28 mai	11 h 05	14 h 00	0528A7
18 juin	7 h 10	10 h 00	0618U7
09 juillet	11 h 05	14 h 00	0709A7
20 août	7 h 10	10 h 00	0820U7
10 septembre	11 h 05	14 h 00	0910A7
01 octobre	11 h 05	14 h 00	1001A7
12 novembre	10 h 05	13 h 00	1112V7

Circuit 8

Communes desservies :

Vif, Saint-Georges-de-Commiers

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
16 avril	10 h 05	13 h 00	0416V8
20 août	7 h 10	10 h 00	0821U8

Circuit 9

Communes desservies :

GRENOBLE EST, quartiers : Ile Verte, Les quais, Hôtel de ville, Palais des sports, Bajatière, L'Abbaye, Saint-Martin-d'Hères (partie au nord de la Rocade)

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
26 mars	10 h 05	13 h 00	0326V9
16 avril	10 h 05	13 h 00	0416V9
07 mai	11 h 05	14 h 00	0507A9
28 mai	7 h 10	10 h 00	0528U9
18 juin	11 h 05	14 h 00	0618A9
30 juillet	10 h 05	13 h 00	0730V9
20 août	11 h 05	14 h 00	0820A9
10 septembre	11 h 05	14 h 00	0910A9
22 octobre	7 h 10	10 h 00	1022U9
12 novembre	7 h 10	10 h 00	1112U9

Circuit 10

Communes desservies :

Voiron, La Buisse, Rives, Moirans

Début de cure	Arrivée de cure	Départ Uriage	Code*
05 mars	11 h 05	14 h 00	0305A10
28 mai	7 h 10	10 h 00	0528U10
09 juillet	7 h 10	10 h 00	0709U10
12 novembre	10 h 05	13 h 00	1112V10

Gières

Communes desservies :

Gières

Tous les circuits, tous les horaires, sauf le circuit n°4